Hongrie: demande d'adhésion du 1er avril 1994 et partenariat

1997/2175(COS) - 09/07/2001

La commission a adopté le rapport de M. Luis QUEIRO (UEN, P), qui affirme que des dates fermes doivent être fixées pour la conclusion des négociations avec la Hongrie ainsi que pour son adhésion à l'UE, car cela permettrait d'éviter une éventuelle déception ou mécontentement de l'opinion publique hongroise. La commission déplore en particulier le "traitement différent injustifié de la Hongrie pour ce qui est du nombre de députés qui représenteront le pays au Parlement européen" et propose dès lors que ce nombre soit porté à 22. Le rapport met en exergue les discriminations envers la minorité Rom. Il est toutefois remarqué que le gouvernement hongrois a entamé la mise en oeuvre de son programme d'action à moyen terme afin de résoudre le problème. Le rapport prend également acte de l'adoption de la loi sur les ressortissants hongrois vivant dans les pays voisins ainsi que des inquiétudes exprimées par les gouvernements de ces Etats concernant cette loi. La Commission est invitée à évaluer cette loi "sous l'angle de sa compatibilité avec l'acquis communautaire et avec l'esprit de bon voisinage et de coopération". Le rapport réclame des mesures contre le trafic de femmes et d'enfants et pour l'élimination dans les textes de loi des dispositions discriminatoires envers les homosexuels. Enfin, le progrès économique soutenu est salué, mais la commission souligne le besoin de maîtriser l'inflation ainsi que la nécessité de réduire les disparités régionales.